



## INDEMNITE DE RESIDENCE LISTE DES COMMUNES SITUEES EN ZONE DE SALAIRE 1 OU 2

Les modalités d'attribution de l'indemnité de résidence sont fixées par l'article 9 du **décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.**

Le montant de l'indemnité auquel a droit un agent public est calculé en appliquant au traitement brut un taux variable selon la zone territoriale dans laquelle est classée la commune où il exerce ses fonctions. Il existe 3 zones d'indemnité :

Montant de l'indemnité de résidence	
Zone	Pourcentage du traitement brut
1	3 %
2	1 %
3	0 %

Le dernier classement des communes dans les 3 zones a été fixé par circulaire [FP/7 n°1996 2B n°00-1235 du 12 mars 2001.](#)

### ZONE 1

- Bailly Romainvilliers
- Boissettes
- Boissise Le Roi
- Brie Comte Robert
- Brou Sur Chantereine
- Bussy St Georges
- Bussy St Martin
- Carnetin
- Cesson
- Chalifert
- Champs Sur Marne
- Chanteloup
- Chelles
- Chessy
- Claye Souilly
- Collegien
- Combs La Ville
- Conches
- Coupvray
- Courtry
- Croissy Beaubourg

### ZONE 1

- Livry Sur Seine
- Lognes
- Magny Le Hongre
- Mee Sur Seine (Le)
- Melun
- Mitry Mory
- Moissy Cramayel
- Montevrain
- Nandy
- Noisiel
- Pin (Le)
- Pomponne
- Pontault Combault
- Pringy
- Reau
- Rochette (La)
- Roissy En Brie
- Rubelles
- Saint Fargeau Ponthierry
- Saint Thibault Des Vignes
- Savigny Le Temple

### ZONE 2

- Avon
- Bois Le Roi
- Boissise La Bertrand
- Cannes Ecluse
- Champagne Sur Seine
- Chartrettes
- Cregy Les Meaux
- Ecuelles
- Fontainebleau
- Fontaine Le Port
- Fublaines
- Grande Paroisse (La)
- Hericy
- Mauregard
- Meaux
- Mesnil Amelot (Le)
- Montereau
- Moret Sur Loing
- Nanteuil Les Meaux
- Poincy
- Saint Germain Laval

## **ZONE 1**

- Dammarie Les Lys
- Dampmart
- Emerainville
- Gouvernes
- Guermantes
- Jossigny
- Lagny Sur Marne
- Lesigny
- Lieusaint

## **ZONE 1**

- Seine Port
- Serris
- Servon
- Thorigny Sur Marne
- Torcy
- Vaires Sur Marne
- Vaux Le Penil
- Vert Saint Denis
- Villeparisis
- Villevaude

## **ZONE 2**

- Saint Mammes
- Samoreau
- Thomery
- Trilport
- Varennes Sur Seine
- Veneux Les Sablons
- Villenoy
- Vulaines Sur Seine

**LES AUTRES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE  
SONT SITUEES EN ZONE 3**